



## Assemblée générale

Distr. GÉNÉRALE

A/C.3/49/3 11 octobre 1994 FRANÇAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-neuvième session TROISIÈME COMMISSION

QUESTIONS RENVOYÉES À LA TROISIÈME COMMISSION

Lettre datée du 10 octobre 1994, adressée au Président de la Troisième Commission par le Président de la Cinquième Commission

À sa 3e séance, le 6 octobre 1994, la Cinquième Commission a décidé d'inviter la Deuxième, la Troisième et la Quatrième Commissions à examiner le rapport du Secrétaire général sur la restructuration du Secrétariat (A/49/336) qui avait été présenté au titre du point 105 de l'ordre du jour intitulé "Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies".

On se rappellera que au cours de leurs délibérations à la trente-quatrième session du Comité du programme et de la coordination, la plupart des délégations ont accueilli avec satisfaction le rapport du Secrétaire général et son bilan général initial des résultats de la restructuration du Secrétariat, qui semblait pointer dans la bonne direction. Certaines délégations se sont toutefois inquiétées de ce que le Secrétaire général ait pris des mesures sans disposer d'un mandat des États Membres, à savoir, le transfert de la Division de l'assistance électorale au Département des opérations de maintien de la paix et la décision de demander à l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement de l'aider à assurer la cohérence des politiques de l'Organisation et à améliorer la coordination des activités opérationnelles de développement dans leur ensemble. Elles ont été d'avis que ces questions devraient être examinées par les organes intergouvernementaux compétents. Certaines délégations ont toutefois estimé que les mesures déjà prises par le Secrétaire général relevaient de ses prérogatives en tant que plus haut fonctionnaire de l'Organisation aux termes de l'Article 97 de la Charte des Nations Unies.

Conformément à son programme de travail, la Cinquième Commission commencera l'examen du point 105 de l'ordre du jour le lundi 24 octobre.

A/C.3/49/3 Français Page 2

Je vous serais donc obligé de porter à l'attention de la Troisième Commission le rapport du Secrétaire général sur la restructuration du Secrétariat et de faire en sorte que les vues des États Membres à la Troisième Commission me soient communiquées au plus tard le lundi 31 octobre.

> <u>Le Président de la Cinquième Commission</u> <u>de l'Assemblée générale</u>

(<u>Signé</u>) Adrien TEIRLINCK

----